



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE	
M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL	

### *Membres absents :*

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Gaston FOUCHERES	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Rémi DELATTE	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

## **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Dijon - 20 avenue du Drapeau - Cession de deux appartements**

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise est propriétaire de deux appartements situés dans l'immeuble 20 avenue du Drapeau, acquis dans le cadre de l'élargissement de l'avenue du Drapeau qui permettra la réalisation de la future ligne de tramway.

Cet immeuble est compris dans l'opération de restructuration de l'îlot Frémiet/Drapeau. C'est pourquoi, la Société DIMA 2, promoteur de l'opération a sollicité la rétrocession, à son profit, de ces deux appartements afin d'avoir la maîtrise totale de l'immeuble et de lui permettre ainsi de procéder à sa démolition.

Il est précisé qu'à l'issue des travaux d'aménagement, le terrain nécessaire à l'élargissement de la voie sera cédé gratuitement à la collectivité.

Il est ainsi proposé de céder ces deux appartements, libres d'occupation, constituant les lots n°3 et 4 de la copropriété 20 avenue du Drapeau, cadastrée section BM n°7, moyennant le prix de 130 000 €, toutes indemnités comprises, inférieur à l'évaluation de France Domaine (136 800 €) dans la mesure où les frais de démolition sont intégralement pris en charge par l'acquéreur.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de céder** à la Société DIMA 2; représentée par Monsieur Rémi GREBOT – 26 rue du Faubourg Saint Nicolas – 21121 FONTAINE-LES-DIJON, deux appartements, libres d'occupation, constituant les lots n°3 et 4 de l'immeuble en copropriété sis 20 avenue du Drapeau, cadastré section BM n°7 ;
- **de dire** que cette cession interviendra moyennant le prix de 130 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

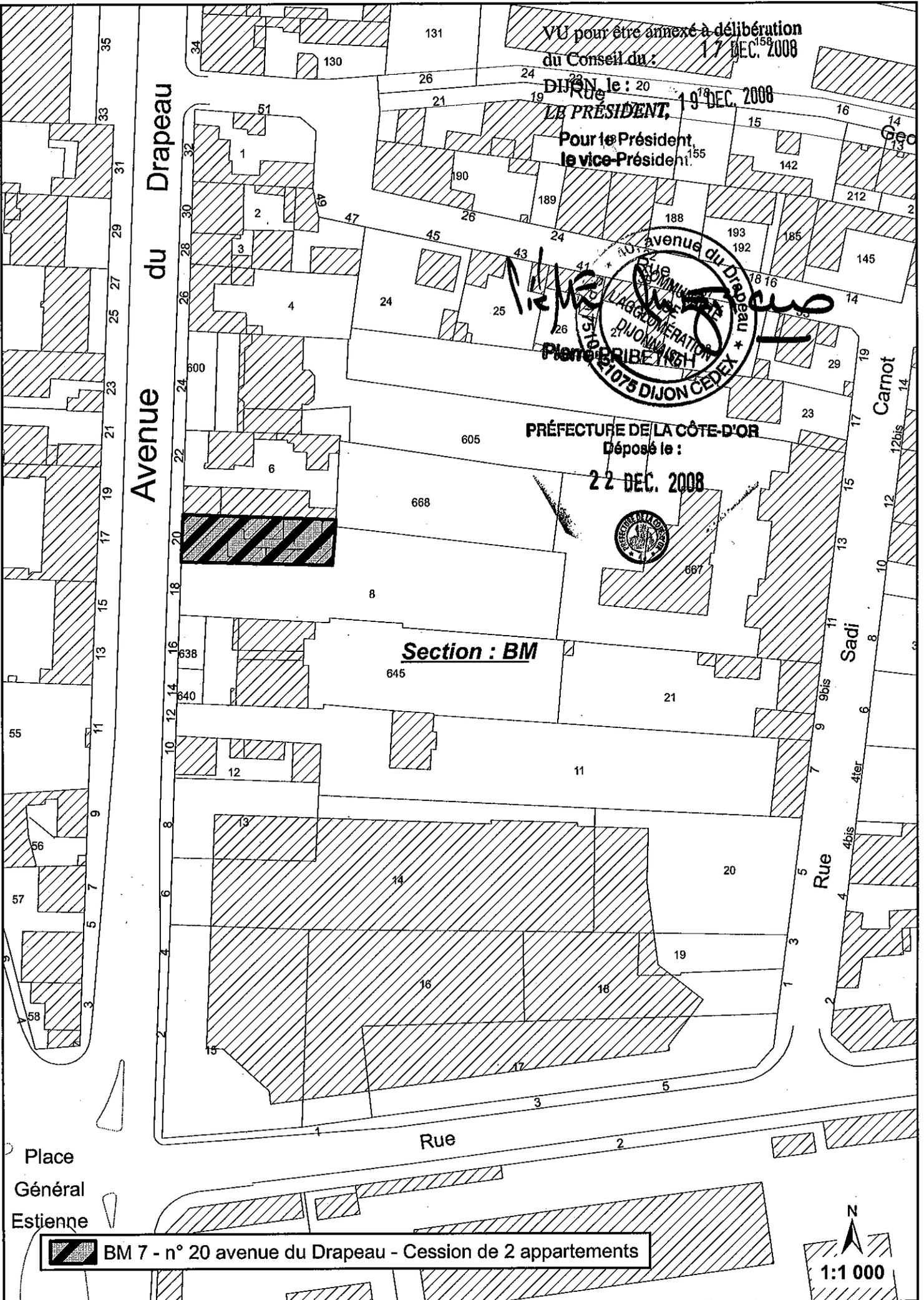
Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

22 DEC. 2008



Publié le 19 DEC. 2008  
Déposé en Préfecture le



VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du : 17 DEC. 2008

DIJON le : 20  
Rue  
LE PRÉSIDENT, 19 DEC. 2008

Pour le Président,  
le vice-Président.



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

22 DEC. 2008

**Section : BM**

 BM 7 - n° 20 avenue du Drapeau - Cession de 2 appartements

